

## Infos - Ambroisie

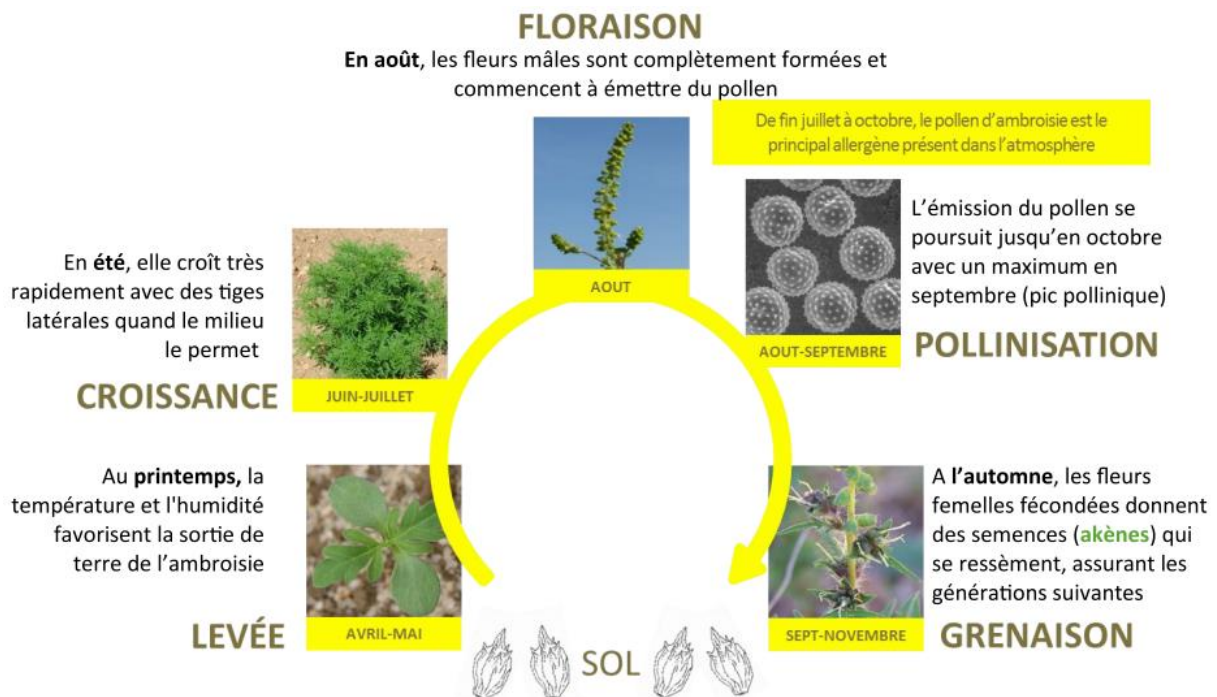
### Ambroisie : premiers pollens attendus début août en Auvergne-Rhône-Alpes

L'ambroisie à feuilles d'armoïse est une plante exotique envahissante **particulièrement présente en région Auvergne-Rhône-Alpes**. Elle est capable de coloniser des milieux variés (parcelles agricoles, friches, chantiers, bords de route ou de cours d'eau etc.) constituant ainsi une menace pour l'agriculture et la biodiversité.

Le mois d'août marque communément le **début de la période de floraison de l'ambroisie** (cf. cycle de développement de la plante ci-dessous). Cette année, compte tenu des conditions météorologiques favorables du mois de juillet, les plants d'ambroisie ont pu rattraper le retard constaté en début de cycle et les premiers grains de pollens sont détectés en Auvergne-Rhône-Alpes. Le modèle de prévision du



[RNSA](#) (réseau national de surveillance aérobiologique) annonce ainsi **l'apparition des premiers symptômes d'allergies dus aux pollens d'ambroisie dès le 8 août** sur la région lyonnaise.



Source : Observatoire des ambrosies

#### Cycle de développement de l'ambroisie

**Il est encore temps d'agir !** L'objectif des plans de gestion déployés sur le territoire est d'interrompre le cycle de la plante **en empêchant la plante de produire du pollen** pour limiter les allergies **et en empêchant la plante de produire des semences** pour limiter l'invasion. Il est donc indispensable de poursuivre les actions de lutte sur la durée pour éradiquer la plante.

Les pollens d'ambrosie provoquent d'importantes réactions allergiques chez les personnes sensibles (rhinite, conjonctivite...). Ces affections peuvent toucher n'importe quel individu, notamment suite à des expositions intenses, répétées ou prolongées. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'étude des données médico-économiques menée en 2017 par l'ORS a établi que près de **10% de la population régionale présente des symptômes d'allergies aux pollens d'ambrosie**. Le seuil de réactivité aux pollens d'ambrosie peut être abaissé par une qualité de l'air dégradée, notamment en période de canicule.

## Une lutte obligatoire

---

Le décret n° : 2017-645 du 26 avril 2017 définit que :

- Des mesures sont susceptibles d'être prises pour prévenir l'apparition ou lutter contre la prolifération des ambrosies : surveillance, actions de prévention, gestion et entretien des espaces, destruction des spécimens, information du public, diffusion des connaissances...
- Le préfet de département détermine par arrêté les modalités d'application des mesures contre les ambrosies prévues par la loi.

Dans les 12 départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des arrêtés préfectoraux sont en cours de validation. A ce jour, 9 arrêtés sont d'ores et déjà entérinés : **ils détaillent les actions à mettre en œuvre pour lutter contre l'ambrosie et les modes de gestion adaptés selon la situation**.

FREDON Auvergne-Rhône-Alpes est chargé par l'Agence Régionale de Santé de la coordination et de l'animation du plan régional de lutte contre l'ambrosie. Des interlocuteurs techniques au sein de la structure sont présents localement pour accompagner la mise en œuvre de ce programme. Ils pourront notamment vous appuyer dans :

- La réalisation d'interventions sur la thématique « Ambrosie » ;
- L'identification et la mise en application de modes de gestion de l'ambrosie adaptés ;
- La gestion de cas de médiation difficiles.

Retrouvez la réglementation en vigueur ainsi que les coordonnées des agents de FREDON Auvergne-Rhône-Alpes en charge du dossier « Ambrosie » sur la page internet <http://ambrosie.fredon-aura.fr>

De plus, afin d'assurer une gestion locale et efficace de l'ambrosie, des référents communaux doivent être identifiés (élu et/ou agent territorial). Cet interlocuteur local intervient notamment dans le processus de médiation et accompagne, sous l'autorité du maire, la mise en œuvre du plan de lutte à l'échelle communale (gestion des signalements d'ambrosie, surveillance du territoire, sensibilisation du grand public...).

## Des outils de communication pour accompagner la lutte contre l'ambrosie

---

La sensibilisation du grand public est essentielle pour améliorer l'efficacité des actions de lutte contre l'ambrosie sur votre territoire. Plusieurs outils sont mis à disposition pour vous accompagner dans la mise en place d'un plan de communication :

- **Modèle d'article de presse**, disponible dans la rubrique « Boîte à outils du référent » du site internet <http://ambrosie.fredon-aura.fr>. Ce document reprend notamment les principaux éléments de contexte en région Auvergne-Rhône-Alpes, les clés de reconnaissance de la plante et les actions mobilisables par le grand public. Ce modèle d'article de presse est en d'accès

libre et totalement personnalisable : nous vous invitons fortement à reprendre cette ébauche d'article comme base de travail pour vos prochaines communications.

- **L'exposition ambroisie** reprend, à travers 10 panneaux thématiques (voir visuel ci-dessous), les principaux sujets liés à la gestion de l'ambrosie. Ils peuvent ainsi servir de support pour vos actions de communication. Vous pouvez emprunter l'exposition auprès de votre interlocuteur « ambroisie » FREDON Auvergne-Rhône-Alpes :

- L'observatoire des ambroisies ;
- Localisation de l'ambrosie en France ;
- L'ambrosie : un problème de santé publique ;
- Comment lutter efficacement contre l'ambrosie ;
- Comment reconnaître l'ambrosie à feuilles d'armoise ;
- Le cycle de vie de l'ambrosie à feuilles d'armoise ;
- Un pollen très allergisant ;
- Une lutte qui est l'affaire de tous ;
- Une plante nuisible à l'agriculture ;
- L'ambrosie trifide, une plante nuisible émergente.

